

BORDEREAU DE REMISE DE DOCUMENTS

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

17 JUIN 2019

ARRIVÉE

EXPEDITEUR	NATHALIE GRAT
DESTINATAIRE	AUTORITE ENVIRONNEMENTALE PREFECTURE DE MARTINIQUE DEAL MARTINIQUE
OBJET	DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

DEAL MARTINIQUE

17 JUIN 2019

COURRIER ARRIVE

SOMMAIRE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Cerfa 14734-03	1	L'ensemble du dossier papier a été déposé en 3 exemplaires à l'accueil de la Préfecture de Fort-de-France. Dépôt sur place
Annexe 1 Cerfa 14734	1	
Présentation projet de valorisation agricole	1	
Extrait plan cadastral	1	
Carte topographique IGN	1	
Localisation parcelles	1	
Plan de situation	1	
Informations référencement parcelles	1	
Vue parcellaire aérienne	1	
Vue aérienne des surfaces à défricher	1	
Vue parcellaire 3D	1	
Insertion du projet d'exploitation agricole sur le site	1	
Classement parcellaire au PLU la Ville des Trois-Ilets	3	
Extrait PLU de la Ville des Trois-Ilets Dispositions applicables aux zones A	1	
Extrait PPR de la Ville des Trois-Ilets sur parcelles concernées	1	

DATE	VISAS	OBSERVATIONS
	NATHALIE GRAT	
	GUICHET PREFECTURE	

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/06/2019

Dossier complet le :

17/06/2019

N° d'enregistrement :

2019-0337

1. Intitulé du projet

DEFRICHEMENT DE PARCELLES EN VUE D'UNE VALORISATION AGRICOLE
QUARTIER LA TALANTE AUX TROIS-ILETS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GRAT

Prénom NATHALIE VIVIANE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° A	Défrichement d'une superficie de 2,1 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les parcelles i264 et i265 sont des parcelles foncières classées agricoles pour lesquelles, un maintien en classement zone agricole a été introduite au PLU de la Ville des Trois-Ilets.

Dans le cadre de la création d'une exploitation agricole vivrière sur une surface à exploiter d' 2,1 hectares correspondant à la zone à défricher:

- dans un 1er temps : polyculture en plein air

- à moyen/long terme: élevage - naisseur caprins (environ 50 unités) et porcins (environ 100 unités). Les espaces à défricher sont un préalable nécessaire à cette installation.

Cette valorisation agricole intègre la préservation en zone maintenue boisée d'1,3 hectare qui accueillera l'exploitation (prairies, enclos, abris et bosquets en bois) conjointement au maintien d'espaces boisés, sur l'ensemble des parcelles (arbres, arbustes, zones ombragées, sources d'alimentation alternatives). ----> Cf: cartes implantation

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- Le maintien de la vocation agricole de parcelles foncières.
- La valorisation de 2 parcelles agricoles: i264/i265.
- La création d'une exploitation agricole en polyculture et élevage - naisseur caprins et porcins en milieu semi-ouvert.
- L'installation en qualité de jeune agricultrice du porteur de projet.
- La création d'emplois: chef d'exploitation et ouvriers agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux:

- Défrichage par abattage des épineux, arbres et arbustes avec maintien de divers massifs boisés (zones ombragées) sur l'ensemble de la zone concernée.
- Dépôt du permis de travaux à la Mairie des Trois-Ilets.
- Réalisation de clôtures vives des parcelles (gliciridia, campêche, bois d'inde, bois ti baum).
- Réalisation d'enclos et accès cheminements troupeaux, piétons et engins agricoles.
- Réalisation d'abris et bosquets en bois semi ouverts pour les unités de caprins et porcins, et espaces stockages matériels, engins, denrées et équipe de travail. Ces espaces sont pensés en intégration au milieu naturel (bois, teinte nature)
- Broyage des déchets verts pour transformation en stockage et valorisation en amendements végétales visant à améliorer les propriétés physiques du sol.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Phase exploitation:

- Aménagement partielle en espaces en polyculture vivrières maraîchères et fruitières.
- Aménagement partielle en espaces dédiés à l'élevage des caprins et bovins.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande de défrichage est enregistrée à la DAAF sous le récépissé: 2019-000115971 du 4/03/2019.
Le projet d'exploitation en polyculture et élevage naisseur en plein air fera l'objet d'une déclaration auprès de l'Inspection des installations classées de la DAAF et des services de la Chambre d'Agriculture de Martinique.
Le projet fera l'objet du dépôt d'une demande de permis de travaux à la Mairie des Trois-Ilets.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale cadastrée (parcelle i264 de 65 ca + parcelle i265 de 3,1800 ha)	3,1865 hectares
Superficie à défricher	environ 2,1 hectares
Superficie boisée à conserver (sur parcelles i 264 et i265)	environ 1hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

i 264/i265
Quartier LA TALANTE
97229 LES TROIS-ILETS

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 03' 14" W Lat. 14° 30' 40" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Primo installation d'exploitation agricole
Non concernée

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune littorale des Trois-Ilets. Les parcelles concernées ne sont pas riveraines du littoral et se situent dans l'arrière pays iléen. Les parcelles se situent hors de la zone des 50 pas géométriques et d'un espace remarquable du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques naturels de la commune des Trois-Ilets a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2013364 - 0018 du 30 décembre 2013. La majorité des parcelles se situent en zone jaune et une petite partie sud-est de la parcelle 265 en zone rouge sur la carte réglementaire de ce PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de la parcelle engendrera un excédent de matériaux verts. Le surplus de déchets verts non valorisables et les produits de débardage seront déposés en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune dégradation notable ne sera réalisée sur le site mais des altérations modérées dus au défrichement pour l'implantation des abris et bosquets. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable et maîtrisé, respectueux de son cadre environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet de maintenir et valoriser la vocation agricole (A) des parcelles i264 et i265, classées à ce titre au PLU de la commune des Trois-Ilets et approuvé en décembre 2012. Il privilégiera une exploitation agricole en milieu semi-ouvert, qui correspond au zonage prévu. La consommation des parcelles s'inscrit en cohérence avec la destination d'urbanisme des terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques naturels. Le plan de prévention des risques naturels de la commune des Trois-Ilets a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2013364 - 0018 du 30 décembre 2013. La majorité des parcelles se situent en zone jaune et une petite partie sud-est de la i265 en zone rouge sur la carte réglementaire de ce PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Certaines nuisances sonores pourront être engendrées lors de la phase travaux et ponctuellement lors de la phase exploitation dues à son type d'activités polyculture et élevage naisseur, dans le respect de la réglementation en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'installation d'élevage caprins et porcins peut engendrer des nuisances olfactives, dans le respect de la réglementation en vigueur. Les distances vis-à-vis des propriétés voisines seront respectées. A noter que les parcelles limitrophes du projet sont classées en terrain agricole d'un côté et de l'autre terrain boisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra ponctuellement engendré des vibrations en phase travaux et exploitation, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des points lumineux modérés seront installés à certains endroits de la parcelle servants de veille pour dissuader les potentielles intrusions humaines et animales, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable. Les élevages sont conduits en plein air. Les déjections animales seront valorisées en amendement sur les surfaces en prairie. Leur usage sera alterné fonction du calendrier de rotation des élevages.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet de maintenir et valoriser la vocation agricole (A) des parcelles i264 et i265, classées à ce titre au PLU de la commune des Trois-Ilets. Le projet à vocation créatrice de nouvelles zones d'agriculture sur le territoire iléen. Il privilégiera une exploitation en milieu semi-ouvert.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable.

Cette volonté se démontre par le maintien de plus d'1 hectare sur 3,1 hectares en espaces maintenus boisés en sus des zones boisées et ombrages diffus qui seront maintenues sur l'ensemble de la parcelle visée par le défrichement. Ces espaces constitueront de véritables poumons verts sur l'exploitation.

Les clôtures de limites de parcelles seront réalisées essentiellement avec les ressources existantes sur le site (poiriers, campêches, bois d'inde, gliciridias, bois ti baum).

Le projet entend conserver les espèces ligneuses, luxuriantes, rares, remarquables, arbres majestueux et fruitiers, qui pourraient être trouvés sur le site, qui sera de plus soumis à une vigilance accrue au regard des espèces invasives de notre flore et de notre faune.

L'exploitation souhaitée à terme est auto-suffisante en énergies durables et renouvelables.

Le projet intègre un espace de polyculture vivrières maraîchères et fruitières biologiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le respect de notre biodiversité et de notre richesse naturelle locale se situe au cœur de ce projet.

Il allie développement agricole et développement durable. Le projet présenté répond à la vocation agricole des parcelles de destination, inscrites au PLU de la commune des Trois-Ilets. Il respecte les critères qui régissent l'usage des terrains agricoles. Le porteur de projet est une jeune souhaitant s'installer en créant de l'emploi et des ressources alimentaires naturelles. Le porteur de projet s'inscrit dans le respect et la transparence vis-à-vis des procédures réglementaires qu'imposent les lois en la matière, auprès des différentes autorités compétentes.

Pour ces motifs diverses et justifiées, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LES TROIS-ILETS

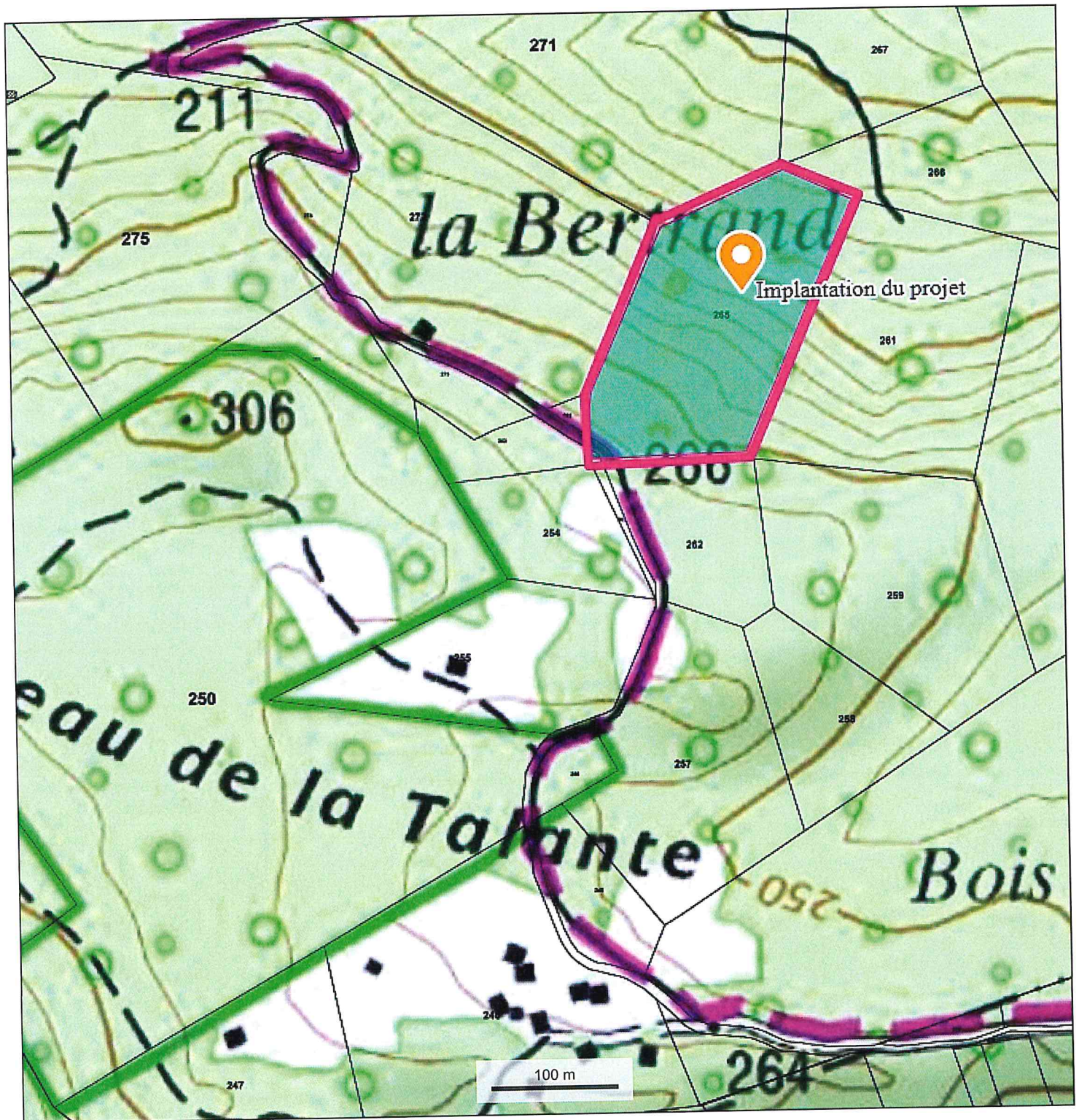
le,

12 JUIN 2019

Signature



Implantation du projet

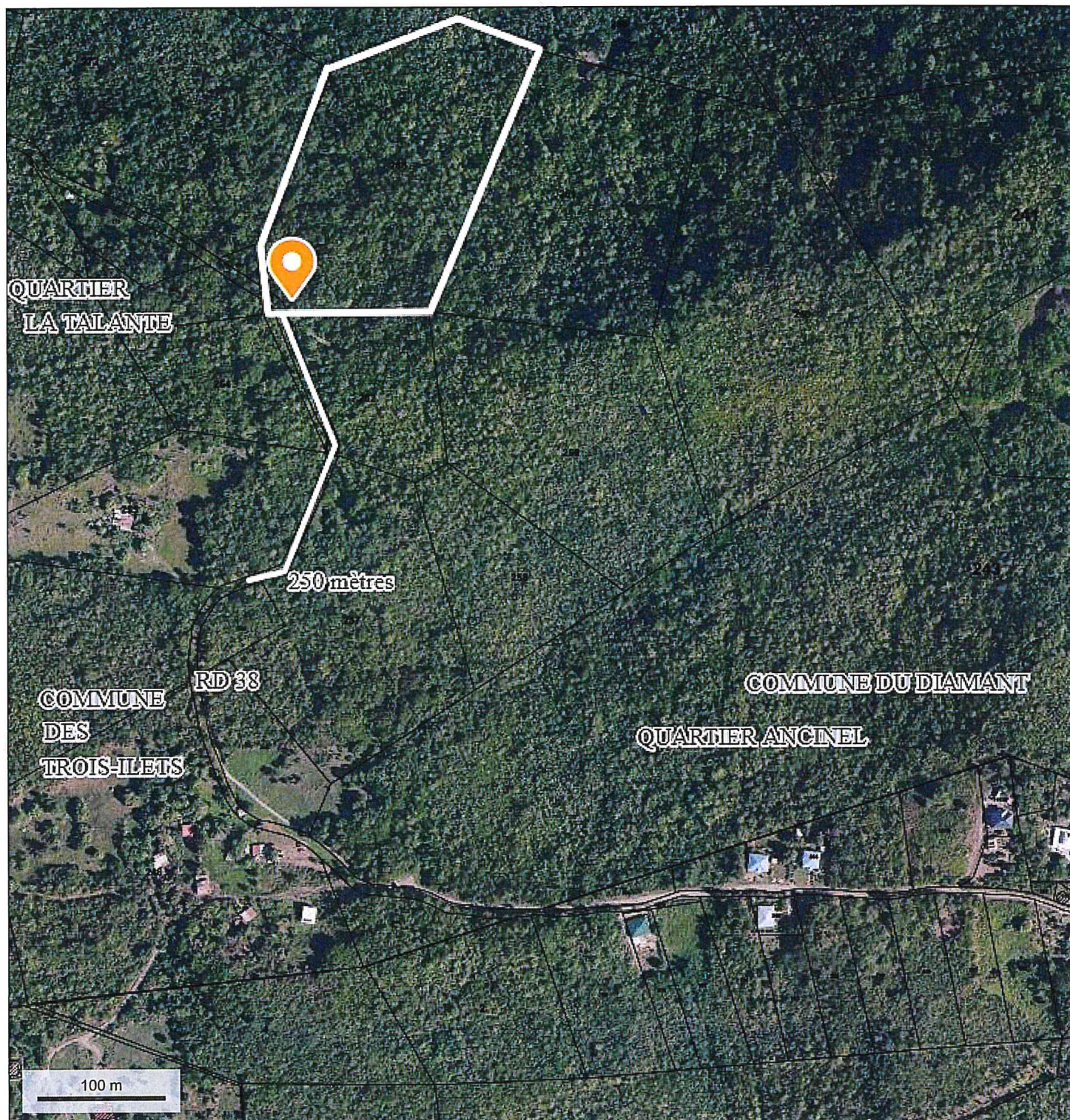


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 03' 19" W
Latitude : 14° 30' 38" N

PROJET DE VALORISATION AGRICOLE/ N. GRAT LATALANTE

Localisation aérienne



Les parcelles i264/265 se trouvent à 250 mètres de la fin de partie carrossable de la RD38 par le Diamant, soit 10 mn de marche.

Département :
MARTINIQUE

Commune :
TROIS ILETS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 -fax 0596597136
cdf.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Section : I
Feuille : 000 I 01

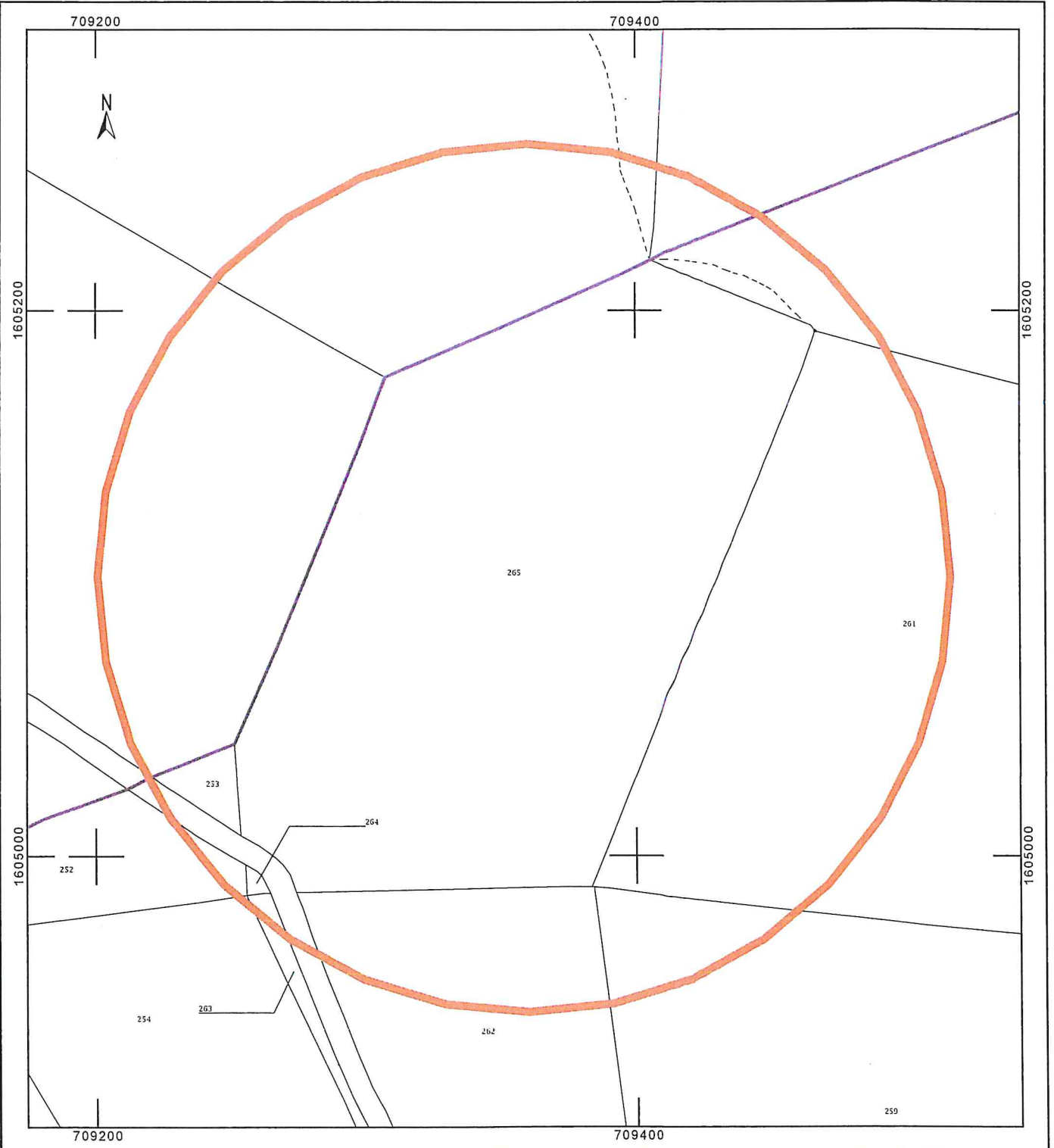
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/05/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



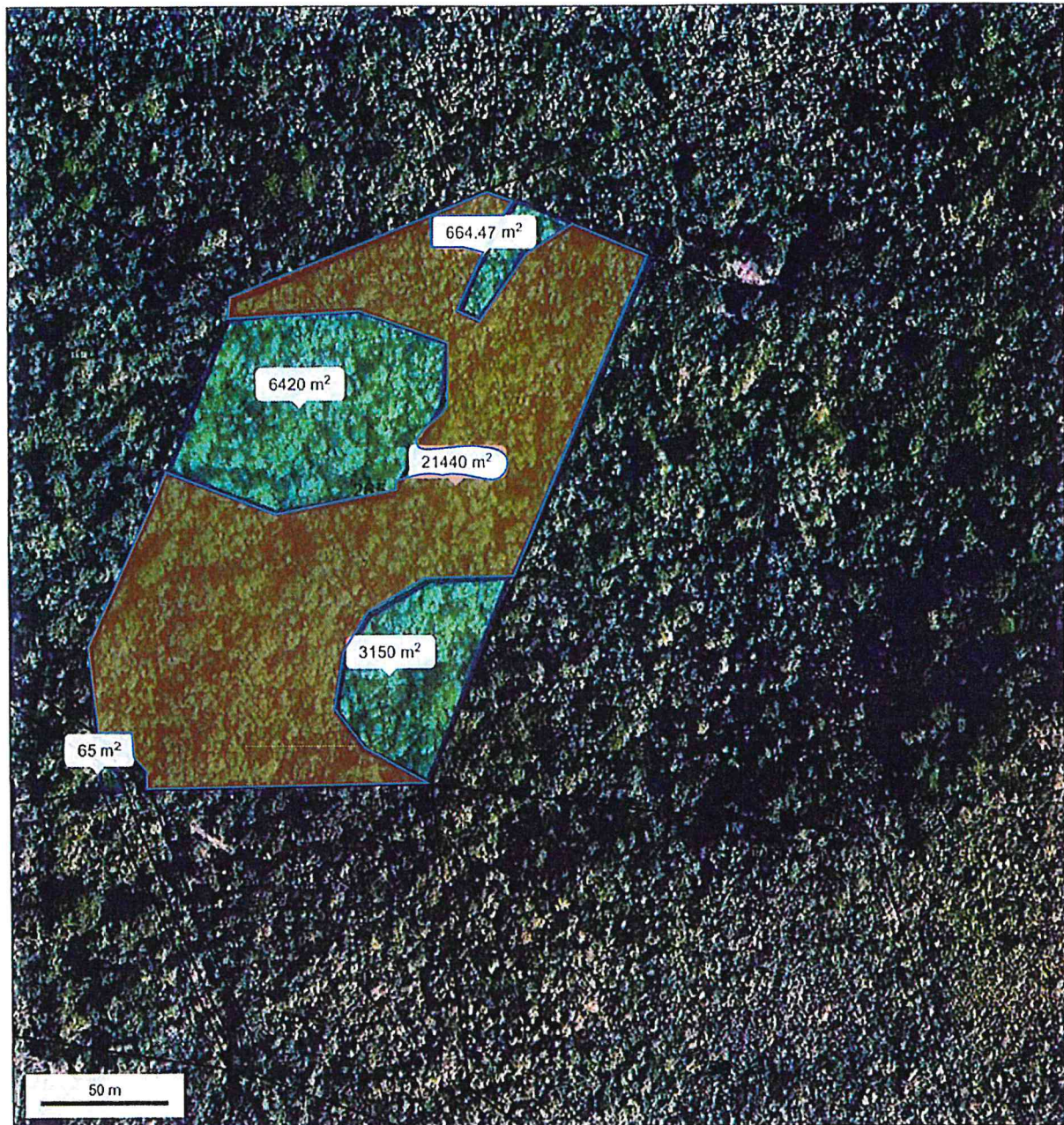
Informations littérales relatives à 2 parcelles sur la commune : TROIS ILETS (972).

Références de la parcelle 000 I 265

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 265
Contenance cadastrale	31 800 mètres carrés
Adresse	LA TALANTE 97229 TROIS ILETS

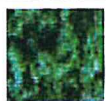
Références de la parcelle 000 I 264

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 264
Contenance cadastrale	65 mètres carrés
Adresse	LA TALANTE 97229 TROIS ILETS

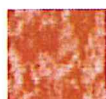


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/membreurs/ignale

Longitude 61° 03' 12" W
Latitude 14° 30' 44" N



Surfaces conservées boisées : 1,3 hectare

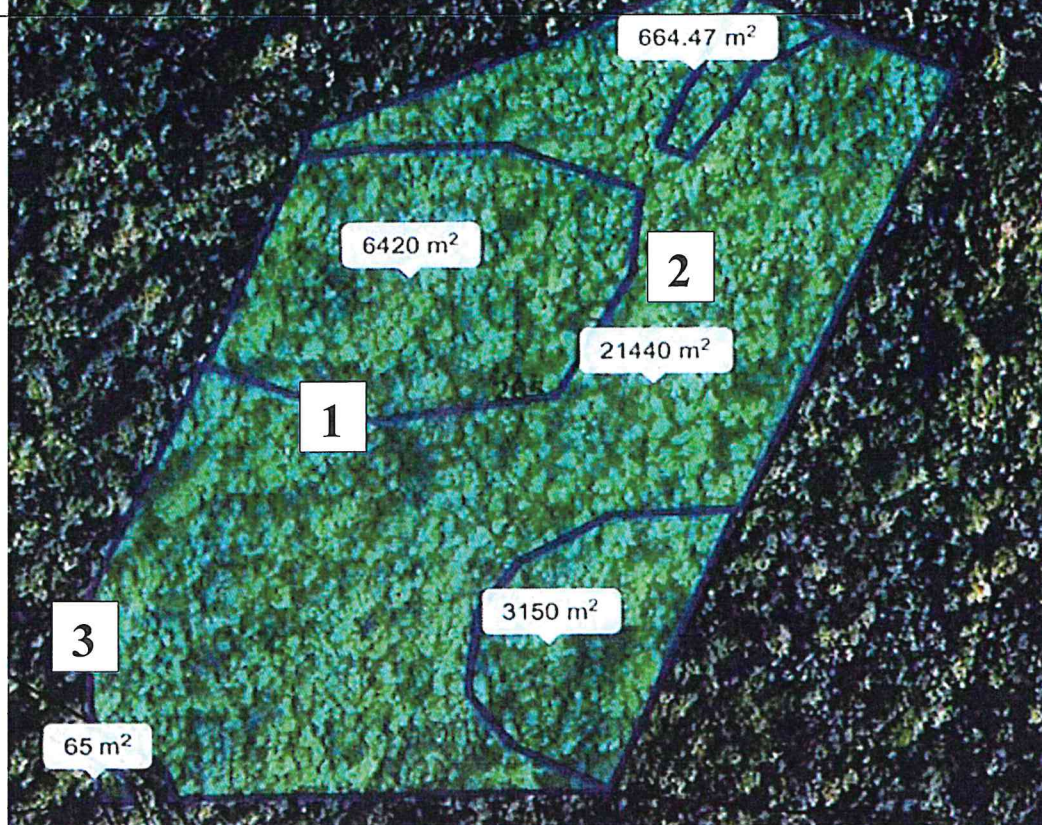


Surfaces à défricher : 2,1 hectare

PARCELLES i 364/i265 LA TALANTE LES TROIS-ILETS

PROJET DE VALORISATION AGRICOLE
DEMANDE DE DEFRICHEMENT PARCELLES I264/I265
LA TALANTE LES TROIS-ILETS

Angles des prises de vue en implantation vue aérienne
27 Mai 2019



Cliché angle 1





Département :
MARTINIQUE

Commune :
TROIS ILETS

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/05/2019
(fuseau horaire de Paris)

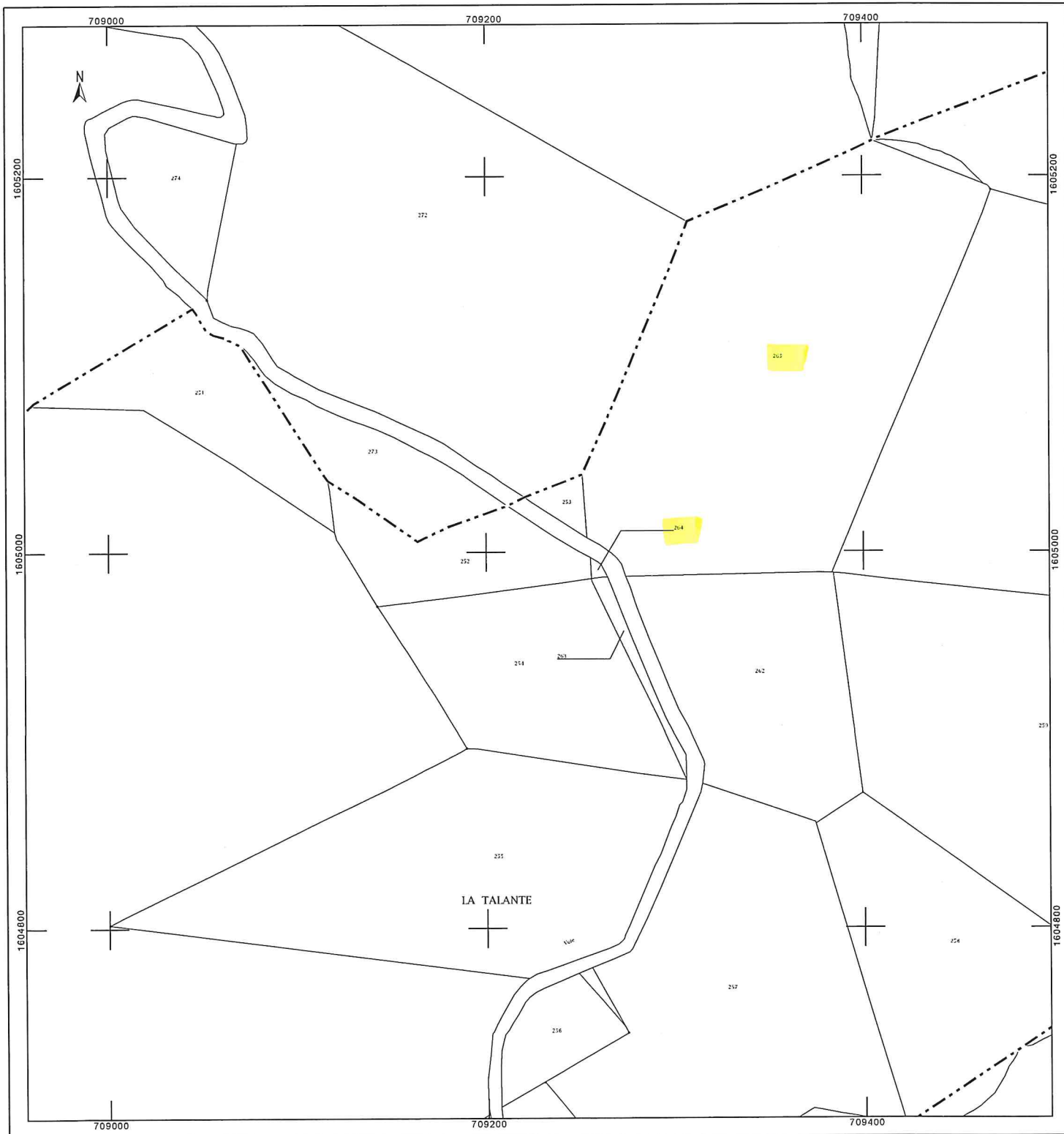
Coordonnées en projection : MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 -fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



CLASSEMENT PLU VILLE DES TROIS-ILETS
Parcelles i264/i265 LA TALANTE Zone à vocation Agricole



↑ Informations générales Cartographie Recherche avancée Aide ▾

* Champ à compléter

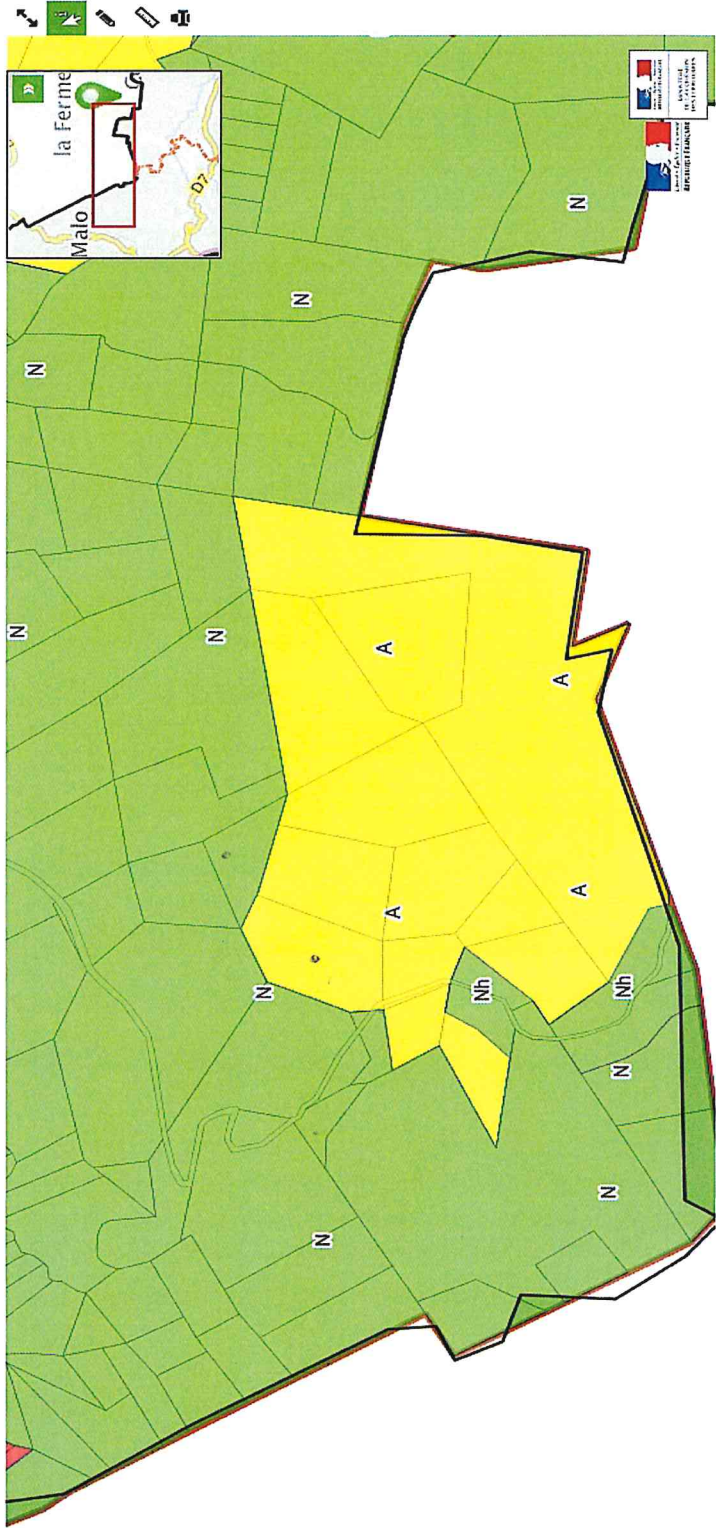
Section * Département * Commune *

Parcelle

+ rechercher par lieu

Connexion / Inscription

Map navigation controls: Home, Layers, Full Screen, Print, and a small map of France.



PARCELLE I 264



Connexion / Inscription

Informations générales Cartographie Recherche avancée Aide

* Champ à compléter

Section * Département * Commune *

Parcelle

+ rechercher par lieu

LES TROIS-ILETS (97231)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **LES TROIS-ILETS**, approuvé le 22/09/2016.

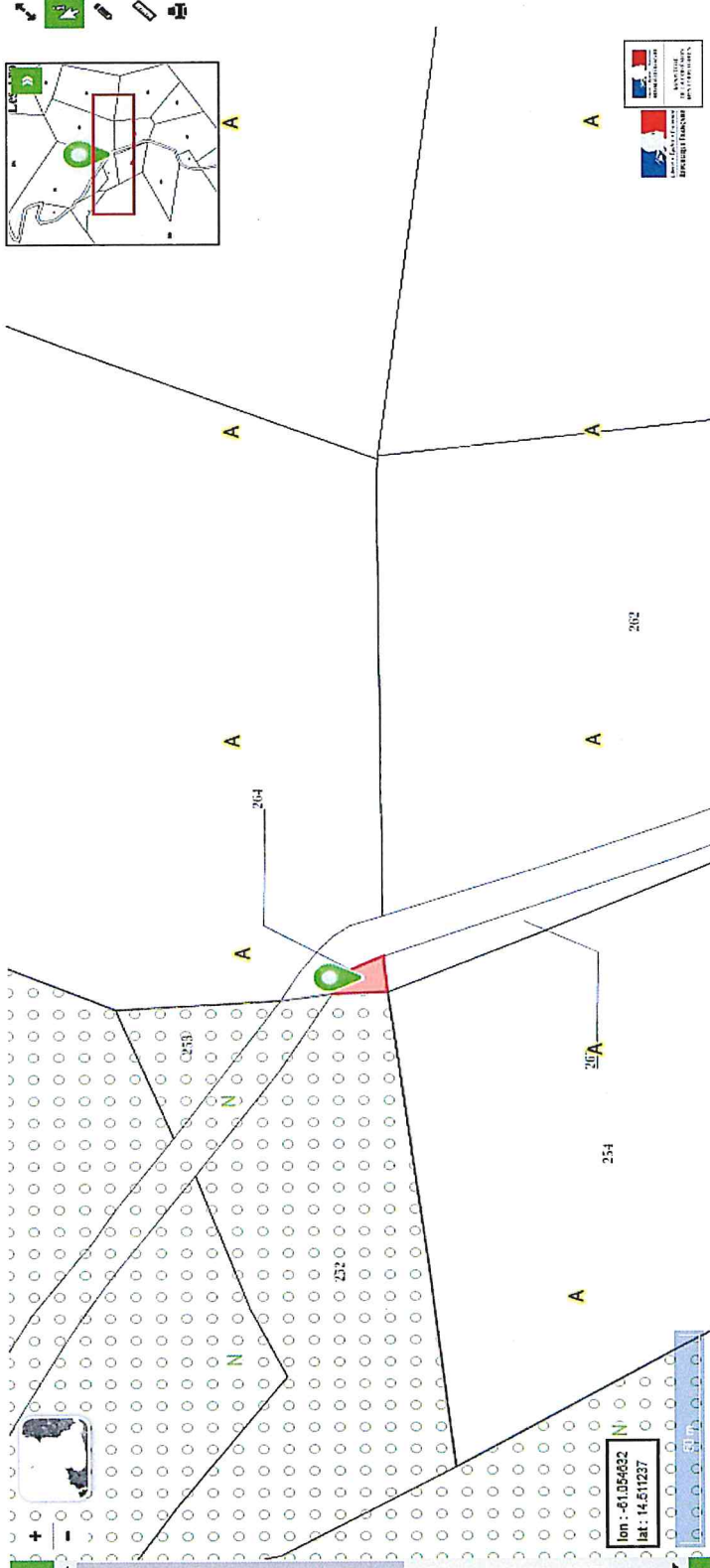
- Zone classée A, Zone à vocation agricole, en application du règlement.
- Ensemble des pièces écrites
- Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

Historique des documents

DOCUMENTS D'URBANISME



PARCELLE I 265



géoportail
DE L'URBANISME

Connexion / Inscription

Informations générales Cartographie Recherche avancée Aide

* Champ à compléter

Section *

Département *

Commune *

Parcelle

+ rechercher par lieu



LES TROIS-ILETS (97231)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LES TROIS-ILETS, approuvé le 22/09/2016

Zone classée A, Zone à vocation agricole, en application du règlement.

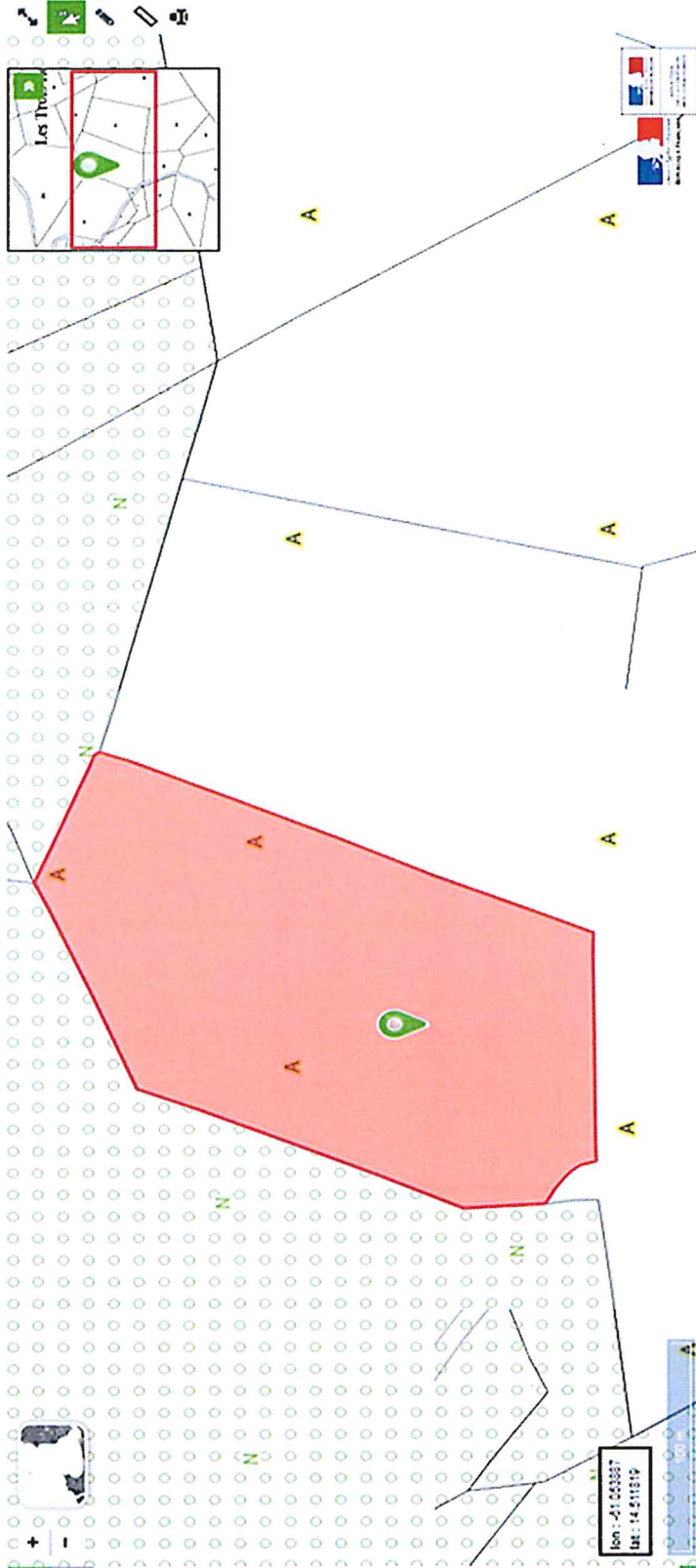
Ensemble des pièces écrites

Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

Historique des documents



DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A

CARACTERE DE LA ZONE A

Cette zone comprend des terrains équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Dans cette zone, il est essentiel d'interdire les occupations du sol de nature à porter atteinte à l'équilibre économique des exploitations agricoles et à dégrader les paysages. Toutefois, ces principes ne font pas obstacle à l'extraction sur un espace limité, des argiles destinées à être transformées en matériaux de constructions dans la poterie installée dans la zone.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

Rappel

Les défrichements sont soumis à autorisation administrative dans les bois et forêts non classés.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés au titre de l'art. L 130-1 du Code de l'Urbanisme.

Les demandes de défrichements sont irrecevables dans les espaces boisés classés.

Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R 442-1 et suivants du code de l'urbanisme

ARTICLE A.1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- Les constructions destinées aux activités industrielles, d'artisanat, de bureau ou de services, et de commerce non liées aux activités agricoles, sauf celles liées et nécessaires pour le fonctionnement de la poterie des Trois-Îlets.
- Les dépôts de véhicules et déchets divers,
- L'ouverture et l'exploitation de carrières sauf celles prévues dans l'article A.2,
- Les constructions à usage hôtelier ou de restauration.

ARTICLE A.2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS

- Les bâtiments d'exploitation agricoles à condition qu'ils soient destinés au logement des récoltes, des animaux et du matériel agricole et les équipements nécessaires à l'exploitation agricole.
- Les constructions à usage d'habitation et leurs dépendances, à condition qu'elles soient directement liées et nécessaires à l'exploitation agricole et qu'elles soient situées dans la contiguïté d'un ensemble de bâtiments agricoles.
- Les installations et dépôts classés, à condition qu'ils soient directement liés à l'activité agricole,
- A condition qu'ils soient liés à une exploitation agricole, les constructions à usage de haras, centre équestres, ferme pédagogique.
- La réfection, l'adaptation ou l'extension mesurée des constructions existantes, en cas de changement de destination pour les usages de : gîte rural, ferme auberge, centre équestre, d'artisanat d'art.
- Les affouillements et exhaussements du sol, à condition qu'ils soient liés aux infrastructures terrestres
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de l'argile destinée à l'activité de la poterie.

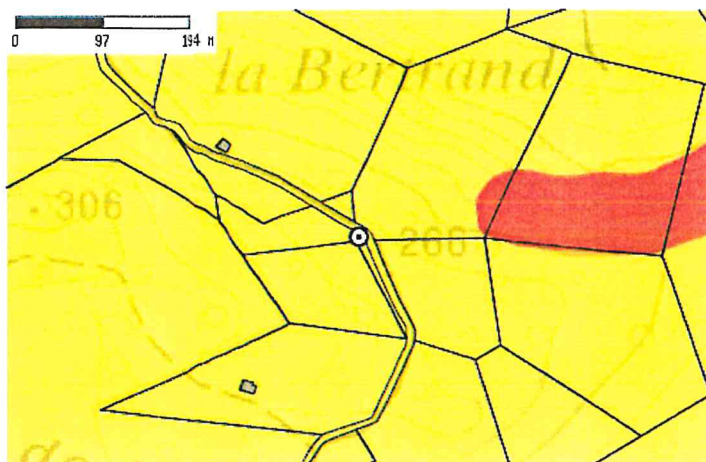
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Les Trois-Ilets**
Parcelle **I264**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013

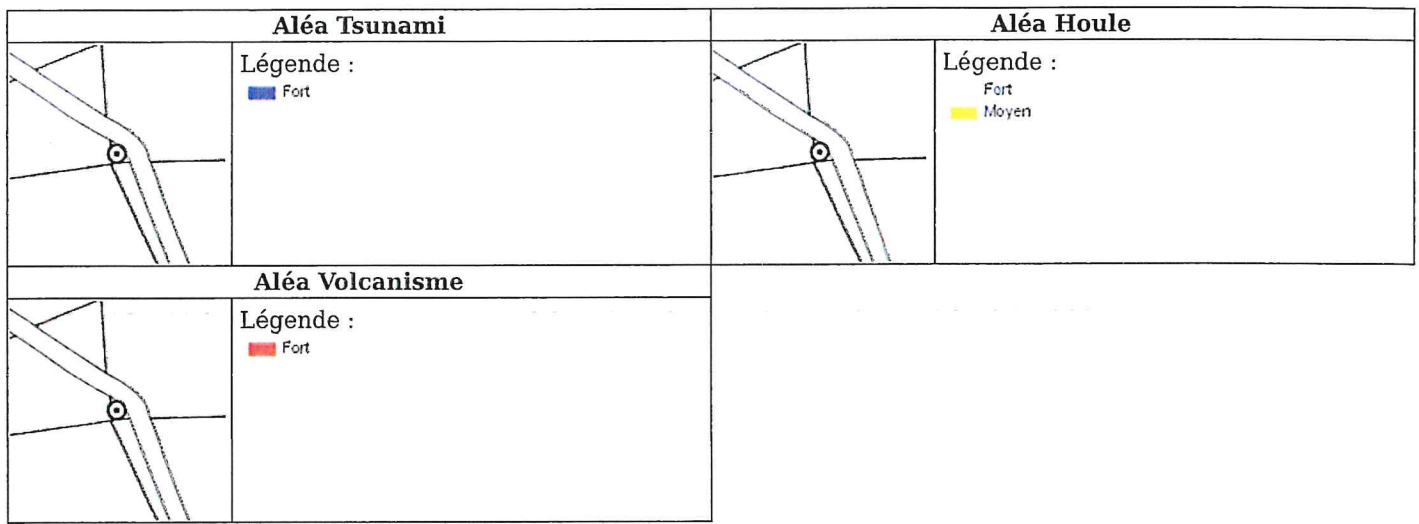
C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



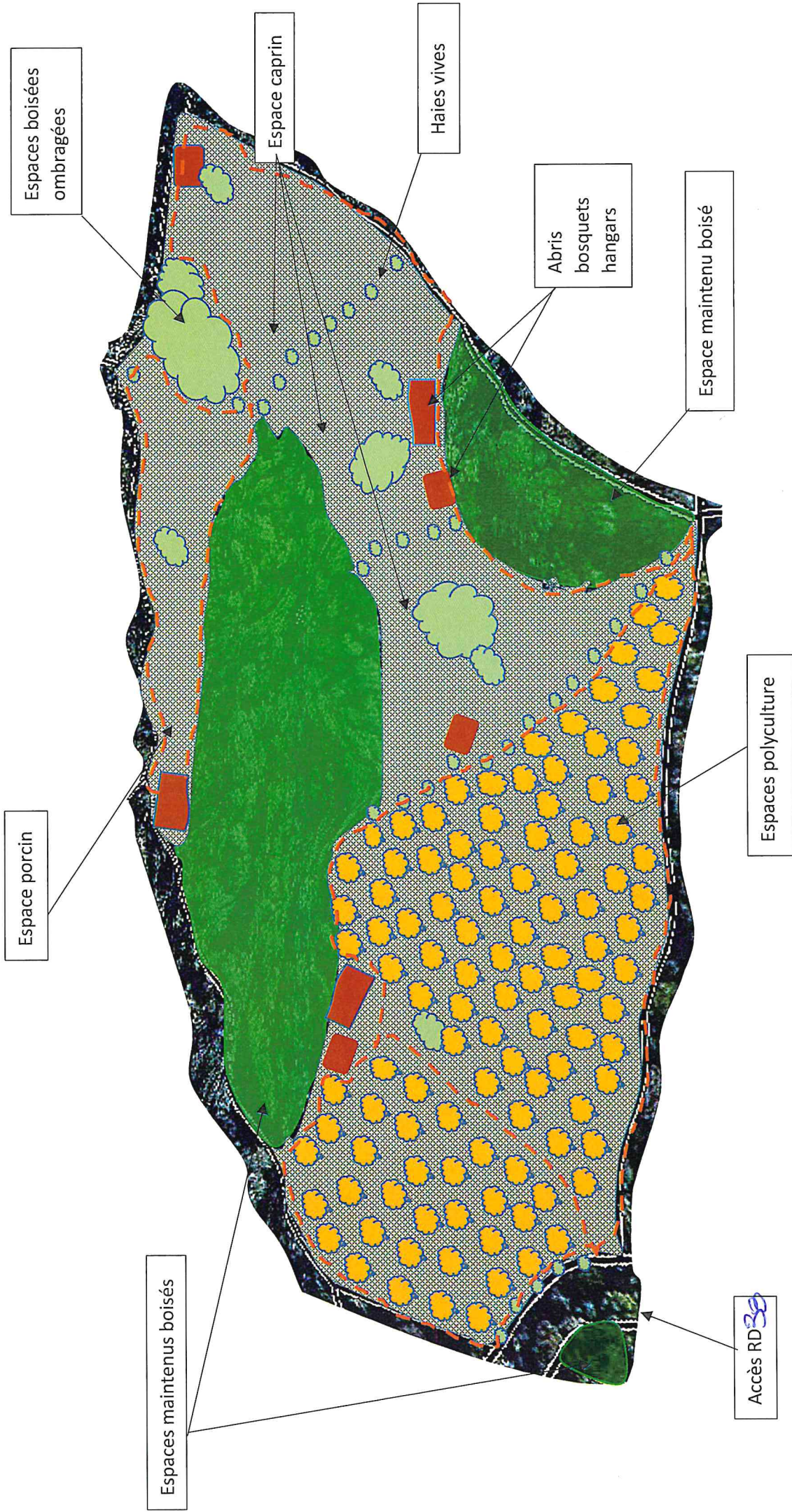
Zonage règlementaire	Aléas			
	Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

<p>Aléa Inondation</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen spécifique Moyen Fort Majeur Aléa Diminué Aléa Augmenté 	<p>Aléa Séisme</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort
<p>Aléa Mouvement de terrain</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible à nul Moyen Fort Majeur Non étudié 	<p>Aléa Liquéfaction</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nul à faible Moyen Fort
<p>Aléa Faïlle</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non active Supposée Active Reconnue Active 	<p>Aléa Érosion</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort Majeur
<p>Aléa Submersion décennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort 	<p>Aléa Submersion centennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)



INSERTION DU PROJET DE VALORISATION AGRICOLE SUR LE SITE
 PARCELLES i264/i265 LA TALANTE LES TROIS-ILETS
 NGRAT

PROJET DE VALORISATION AGRICOLE N. GRAT

PARCELLES 1264/1265

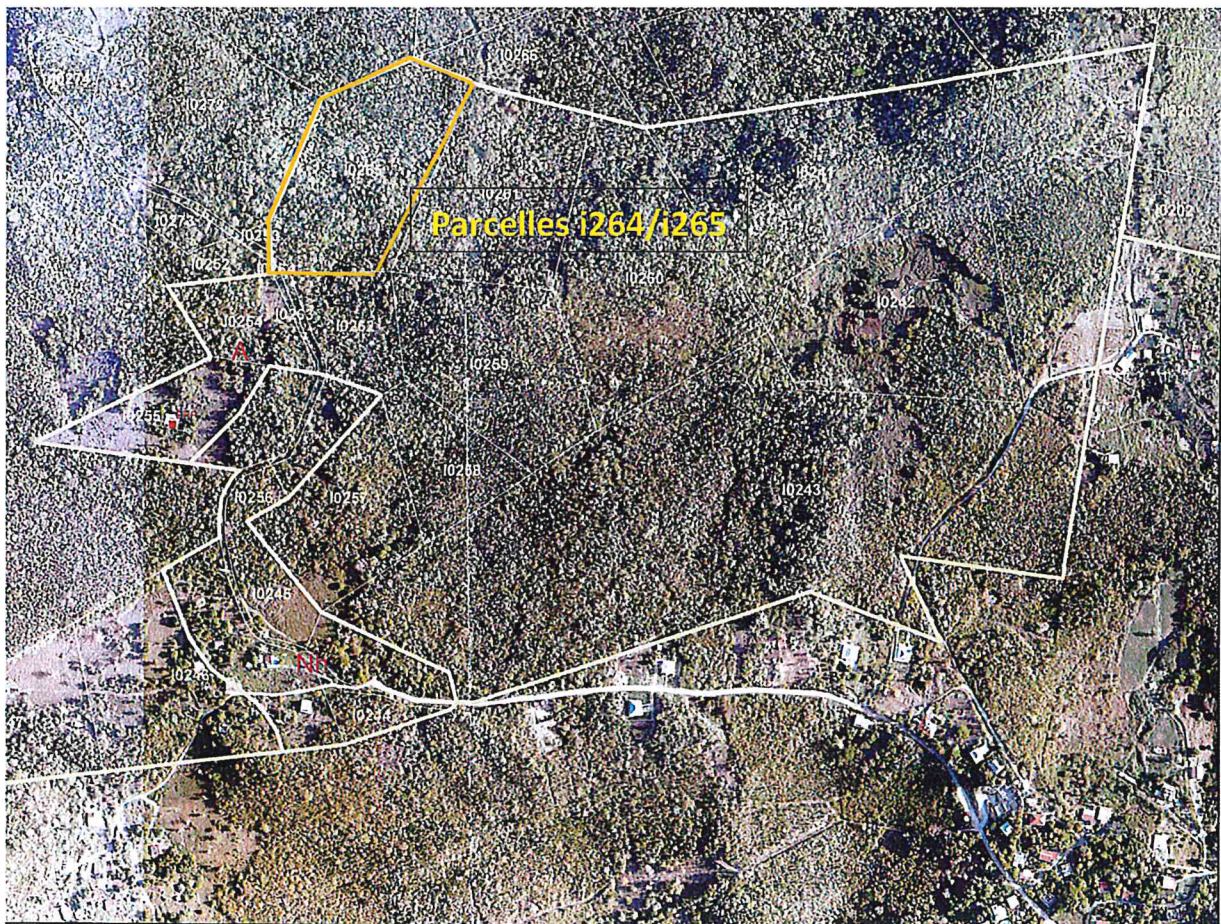
LA TALANTE LES TROIS-ILETS

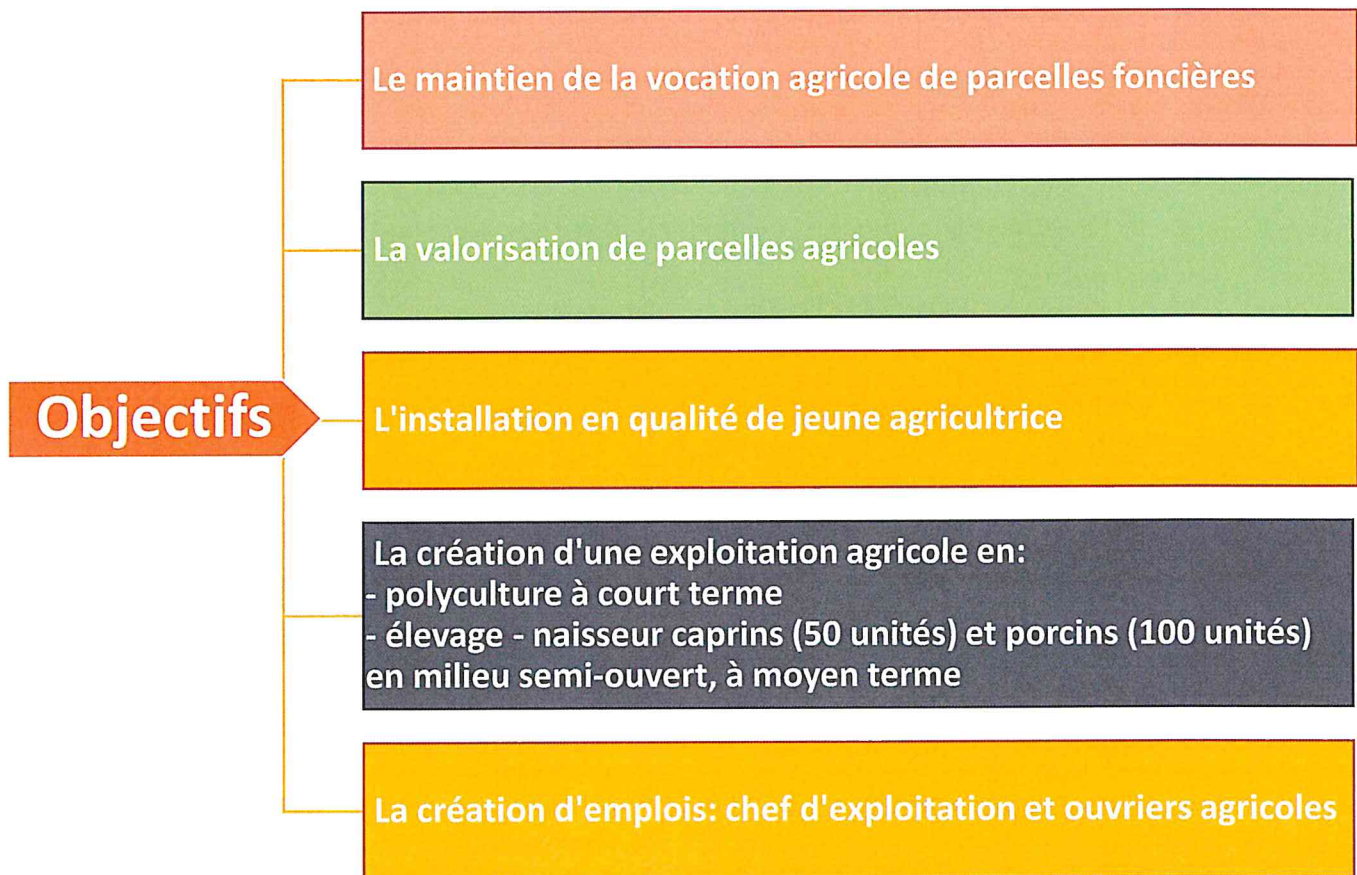
CREATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

- POLYCLTURE
- ELEVAGE-NAISSEUR



- Le quartier LA TALANTE est un quartier situé sur le territoire de la commune des Trois-Ilets. Cependant l'accès à ce quartier et donc au site accueillant le projet ne peut se faire qu'en empruntant la RD 38, à partir de la commune du Diamant via le quartier ANCINEL.





Le porteur de projet s'inscrit dans le respect et la transparence vis-à-vis des procédures réglementaires qu'imposent les lois en la matière, auprès des différentes autorités compétentes (capacité agricole, AMEXA, procédures : Autorité Environnementale DEAL, Défrichage et agrément agricole DAAF, Mairie des Trois-Ilets, Chambre d'agriculture)

Le respect de notre biodiversité et de notre richesse naturelle locale se situe au cœur de ce projet.

Il allie développement agricole et développement durable. Le projet présenté répond à la vocation agricole inscrite au PLU de la commune des Trois-Ilets.

Il respecte les critères qui régissent l'usage des terrains agricoles.

Le porteur de projet est une jeune souhaitant s'installer en créant de l'emploi et des ressources alimentaires naturelles.

Dans un premier temps le projet intègre des espaces exploités en polyculture vivrières maraîchères et fruitières biologiques.

Puis à plus ou moyen terme, des espaces dédiés à l'élevage de caprins, puis porcins, conduits en plein-air et milieu semi-ouvert.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable maîtrisé. L'exploitation souhaite à terme être auto-suffisante en énergies durables et renouvelables.

Cette volonté se démontre par le maintien d'espaces boisés (totalité de la parcelle i264 et une partie de la i265) en sus des zones boisées et ombrages diffus sur l'ensemble de la parcelle visée par le défrichement.

Ces espaces constitueront de véritables poumons verts sur l'exploitation.

Le projet entend conserver les espèces ligneuses, luxuriantes, rares, remarquables, les arbres majestueux et fruitiers, qui pourraient être trouvés sur le site, qui sera de plus soumis à une vigilance accrue au regard des espèces invasives de notre flore et de notre faune.

Les clôtures de limites de parcelles seront réalisées essentiellement avec les ressources existantes sur le site (bois ti baum, poiriers, campêches, bois d'inde et gliciridias).

Les déjections animales seront valorisées en amendement sur les surfaces en prairie. Leur usage sera alterné fonction du calendrier de rotation des élevages.